



Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le 19 JUIN 2026

ID : 085-200061265-20260618-2026\_4\_10-DE

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE  
RIEZ

Centre Intercommunal  
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT  
GILLES CROIX DE  
VIE"

Siège :  
4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil  
d'administration : 29

Membres en exercice :  
29

Membres présents : 24

**DELIBERATION**  
**DL CIAS 2026-4-10**

Certifié exécutoire par le  
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-  
Préfecture le : 19 JUIN 2026  
- la publication le : 19 JUIN 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du  
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 10 juin, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Présidence de Madame Maryse AUGUIN.

**Conseillers présents :** Maryse AUGUIN, Hervé BESSONNET, Marie-Thérèse BONNEAU, Guillaume BOSSARD, Isabelle CATTEAU, Christophe CABANETOS, Raphaël FARTURA, Catherine FONTENEAU, Thierry FOURNIER, Bérangère GARRAUD, Chantal GUILBAUD, Catherine LAHAYE-THOUZEAU, Pascale MACE, Jean-Noël MANDIN, Sandrine MARCHAL, Sylvie MERIEAU, Nicolas MICHON, Philippe MORICEAU, Éric PEYTHIEU, Claudia POIREAU, Myriam REMAUD, Patricia ROUVREAU, Jocelyne TERRIEN, Yann THOMAS.

**Conseillers absents et excusés :** Jean-François BIRON, François BLANCHET, Isabelle DURANTEAU, Vincent ELINEAU, Claude VILLAIN.

**Pouvoirs :** François BLANCHET à Hervé BESSONNET, Vincent ELINEAU à Claude VILLAIN.

Guillaume BOSSARD est désigné secrétaire de séance.

**Désignation de représentants au Comité Départemental  
des Services aux Familles**

Le Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF), piloté par la CAF et l'Etat, constitue une instance de coordination des politiques publiques en matière de petite enfance, d'enfance et jeunesse, de parentalité, et plus largement des services aux familles.

Il réunit les collectivités territoriales, les institutions et les partenaires afin de définir les orientations départementales, de suivre les dispositifs (Convention Territoriale Globale notamment) et de coordonner les actions en faveur des familles.

Au regard des compétences exercées par le CIAS, notamment dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et du projet social de territoire, il est pertinent d'y être représenté.

Le Comité Départemental des Services aux Familles se réunit environ 2 fois dans l'année.

Il convient donc de désigner un représentant du CIAS au sein du CDSF de la Vendée.

Est soumise la candidature suivante : Nicolas MICHON

Il est proposé au Conseil d'Administration de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations et d'approuver la délibération suivante :

**Le Conseil d'Administration,  
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-21,**

**Vu Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-6 et suivants,**

**Vu la délibération n°2025 03 02 du 5 juin 2025 du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération portant définition de l'action sociale d'intérêt communautaire,**

**Vu la délibération n° 2026 03 07 du 9 avril 2026 du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération fixant la composition du Conseil d'Administration du CIAS,**

**Vu la délibération n° 2026 04 14 du 30 avril 2026 du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération portant élection des membres élus du CIAS,**

**Vu l'arrêté ARSG2026 050 du 12 mai 2026 du Président du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération portant désignation des membres du CIAS,**

**Vu le procès-verbal d'Installation du Conseil d'Administration du CIAS en date du 28 mai 2026,**

**Considérant l'intérêt pour le CIAS d'être représenté au sein de cette instance,**

**Considérant que Monsieur le Président de séance du CIAS a invité les membres du Conseil d'Administration à faire acte de candidature au CDSF de la Vendée,**

**Considérant les candidatures citées au rapport,**

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1 : DÉCIDE à l'unanimité de ne pas désigner les représentants du CIAS au sein du CDSF de la Vendée au scrutin secret ;**

**Article 2 : DÉCIDE à l'unanimité de désigner les membres suivants représentants du CIAS au sein du CDSF de la Vendée : Nicolas MICHON**

**Article 3 : AUTORISE le représentant titulaire à représenter le CIAS dans toutes les instances du CDSF requises et à participer aux votes ;**

**Article 4 : PRÉCISE que ce représentant aura pour mission de relayer les informations et décisions prises au sein du CDSF auprès du CIAS et que cette désignation est valable pour la durée du mandat en cours, sauf modification ultérieure ;**

**Article 5 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, Madame la Vice-Présidente, à prendre tout acte d'exécution de la présente délibération.**

**Fait et délibéré,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,**

**Le Secrétaire de séance,**

**Guillaume BOSSARD**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Givrand, le 18 juin 2026  
La Vice-Présidente du CIAS,  
Maryse AUGUIN

